COMMUNE D'AVENCHES
Municipalité

Communication municipale du 28 septembre 2023

N° 84
ECOBONUS - Budget 2023 attribué

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux,

Depuis 2021, la Commune d'Avenches dispose d'une directive relative aux mesures d'encouragement du développement durable destinées aux personnes physiques et morales pour des projets situés sur le territoire avenchois. En 2023, cette directive a été renommée « ECOBONUS ».

Les ECOBONUS sont soutenus par le fonds « 422.3185.2 Programme soutien énergies renouvelables ». Le montant prévu au budget 2023 est de Fr. 100'000.-. Au 19 septembre 2023, le montant prévu a été pratiquement totalement attribué et la Municipalité ne peut actuellement plus répondre favorablement aux demandes.

L'article 4 de la directive mentionne que « les ECOBONUS sont accordés en fonction des limites financières du fonds. Dans le cas d'atteinte de la limite du fonds, les demandes seront placées sur une liste d'attente et financées l'année suivante, par ordre chronologique, en fonction de la date d'achèvement des travaux ».

Des demandes de subventions, notamment pour la pose de panneaux solaires et les abonnements des transports publics, continuent à arriver auprès de l'Administration communale. La Municipalité ne souhaite pas prétériter les projets futurs ou freiner les actions en faveur du développement durable. Ces demandes sont donc actuellement mises en attente et un crédit complémentaire de Fr. 50'000.- sera sollicité, par voie de préavis, pour la prochaine séance du Conseil communal.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Gaetan AEBY

MUNICIPALITE AVENCHES

Le Secrétaire : Julien MORA